

Service instructeur
Service Environnement
et Agriculture

N° 6e/142-06

Service consulté
Service Juridique

**Construction ou amélioration des bâtiments d'élevage ou de stockage
Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 - Convention Massif Vosgien
(C044 - Développement Rural)**

Résumé : *L'aide à la construction ou l'amélioration des bâtiments d'élevage ou de stockage est une des actions que le Département a choisi de soutenir dans le cadre de la Convention Massif Vosgien du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006. Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur trois dossiers représentant un total de 42.628,90 € de subvention.*

Il est prévu, qu'au titre de la convention Massif Vosgien du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, le Département soutienne à hauteur de 50 % les investissements relatifs à la construction et la modernisation des bâtiments d'élevage ou de stockage.

La subvention est plafonnée à 22.867 € sous condition de la production d'une étude d'intégration paysagère réalisée selon le cahier des charges arrêté par le Département. Le taux et le plafond peuvent être majorés de 5 % pour les jeunes agriculteurs.

Une aide complémentaire de l'Etat peut être également attribuée (taux 20 %).

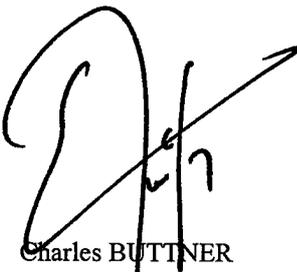
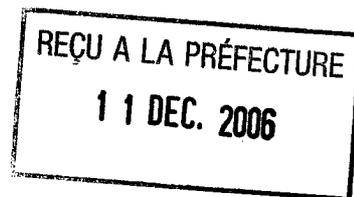
Le comité technique Massif Vosgien réuni en date du 27 novembre 2006, a formulé un avis favorable pour ces trois dossiers.

L'EARL du SURCENORD à ORBEY a fait l'objet d'une présentation lors de la Commission de l'Agriculture de l'Environnement et du Cadre de Vie qui s'est réunie en date du 16 novembre 2006 qui a donné un avis favorable. A cette date les deux autres dossiers n'étaient pas encore réceptionnés par nos services.

Je vous propose de :

- vous prononcer sur les trois demandes figurant en annexe, et représentant une subvention totale de 42.628,90 € qui sera prélevée sur le chapitre 204/2042/F74,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006

POLITIQUE MASSIF VOSGIEN - COMITE TECHNIQUE du 27 novembre 2006

CONSTRUCTION OU AMELIORATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE OU DE STOCKAGE DE FOURRAGE

Maître d'ouvrage	Commune	Nature de l'investissement	Montant des travaux	Date de dépôt	Avis de l'instructeur	Assiette retenue	Taux (%)	Subvention proposée (en Euro)				Observations	
								Région	Etat	Dépt	Objectif 2		PIORN
EARL Ferme du SURCENORD (Nicolas BOURCARD)	ORBÈY (68)	Construction d'un bâtiment d'élevage pour des chevaux	73 917,62	27/10/2006	Conforme	45 734,00	50%			22 867,00			Le coût retenu par la CG88 correspond au terrassement, fondations, barage bois et structure du bâtiment. L'eau et l'électricité ne sont pas pris en compte dans le cadre du CPER/MV ainsi que la partie manège qui relève d'une aide éventuelle de l'ADT.
KIENY Jean Marc	ORBÈY (68)	Construction d'un bâtiment d'élevage pour palmipèdes gras	35 722,50	14/11/2006	Conforme	35 722,50	50%			17 861,25			Adhérent au réseau bienvenue à la ferme - Etude Intégration Paysagère - Passage à la CP/CG88 du 08/12/2006
SARL Ferme du Creux du Chêne	Rombach Le Franc (68)	Construction d'un bâtiment de stockage de fourrage	9 503,23	17/11/2006	Conforme	9 503,23	20%			1 900,65	2 850,97		L'aide du Département de 20% vient en complément de l'aide déjà attribuée au titre de l'objectif de 30%
TOTAL										42 628,90	2 850,97		